



Manuel consacré à la fourniture des informations produits relatives à l'Eco-score

Version 1, 26/09/2022

Document Summary

Document Item	Current Value
Manuel consacré à la fourniture des informations produits relatives à l'Eco-score	Manuel consacré à la fourniture des informations produits relatives à l'Eco-score
Document Date	26-09-22
Document Version	1.0
Document Issue	
Document Status	approved
Document Description	

Contributors

Name	Organisation
Bo Pincket	GS1 Belgium & Luxembourg

Log of Changes

Release	Date of Change	Changed By	Summary of Change
1	26-09-22	Bo Pincket	Creation
2			
3			
4			
5			

Disclaimer

GS1, under its IP Policy, seeks to avoid uncertainty regarding intellectual property claims by requiring the participants in the Work Group that developed this "Manuel consacré à la fourniture des informations produits relatives à l'Eco-score" to agree to grant to GS1 members a royalty-free license or a RAND license to Necessary Claims, as that term is defined in the GS1 IP Policy. Furthermore, attention is drawn to the possibility that an implementation of one or more features of this Specification may be the subject of a patent or other intellectual property right that does not involve a Necessary Claim. Any such patent or other intellectual property right is not subject to the licensing obligations of GS1. Moreover, the agreement to grant licenses provided under the GS1 IP Policy does not include IP rights and any claims of third parties who were not participants in the Work Group.

Accordingly, GS1 recommends that any organization developing an implementation designed to be in conformance with this Specification should determine whether there are any patents that may encompass a specific implementation that the organization is developing in compliance with the Specification and whether a license under a patent or other intellectual property right is needed. Such a determination of a need for licensing should be made in view of the details of the specific system designed by the organization in consultation with their own patent counsel.

THIS DOCUMENT IS PROVIDED 'AS IS' WITH NO WARRANTIES WHATSOEVER, INCLUDING ANY WARRANTY OF MERCHANTABILITY, NONINFRINGEMENT, FITNESS FOR PARTICULAR PURPOSE, OR ANY WARRANTY OTHERWISE ARISING OUT OF THIS SPECIFICATION. GS1 disclaims all liability for any damages arising from use or misuse of this Standard, whether special, indirect, consequential, or compensatory damages, and including liability for infringement of any intellectual property rights, relating to use of information in or reliance upon this document.

GS1 retains the right to make changes to this document at any time, without notice. GS1 makes no warranty for the use of this document and assumes no responsibility for any errors which may appear in the document, nor does it make a commitment to update the information contained herein.

Table des matières

1	Quel est le but de ce document ?	4
2	L'Eco-score, c'est quoi ?.....	4
3	Comment faire pour partager les informations produits relatives à l'Eco-score via les attributs GS1 ?.....	5
3.1	Systèmes de production appliqués	5
3.2	Circularité des matériaux d'emballage utilisés	6
3.2.1	Certifications et labels relatifs à la circularité des matériaux d'emballage utilisés	6
3.2.2	Matériaux d'emballage utilisés	7
3.3	Approvisionnement local des ingrédients & politique environnementale du pays d'origine des ingrédients	9
3.4	Impact sur la biodiversité.....	10
3.4.1	Impact sur les espèces animales menacées par l'arrachage des palmeraies pour la production d'huile de palme	10
3.4.2	Impact sur la population de poisson de certains types de poisson pêchés en mer.....	11
4	Comment partager l'Eco-score calculé via les attributs GS1 ?.....	11

1 Quel est le but de ce document ?

Ce document est destiné aux preneurs et fournisseurs de données GS1 qui souhaitent se partager des informations produits pertinentes dans le cadre de l'Eco-score d'un produit pour les marchés cibles belge, néerlandais et luxembourgeois via My Product Manager (MPM) ou via le GS1 Global Data Synchronisation Network (GDSN).

Ce document explique **comment** utiliser **quels** attributs aux fins suivantes :

- partager les informations produits nécessaires au calcul de l'Eco-score
- partager l'Eco-score calculé

Certains des attributs listés sont également utilisés pour partager des informations produits qui ne sont pas uniquement obligatoires dans le cadre de l'Eco-score. Les accords mentionnés dans ce document concernent uniquement les informations produits nécessaires dans le cadre de l'Eco-score, et ne s'appliquent pas aux autres exigences juridiques et commerciales. Les exigences juridiques et commerciales existantes applicables aux attributs énumérés restent d'application.

2 L'Eco-score, c'est quoi ?

L'Eco-score est un indicateur qui renseigne l'impact environnemental des produits alimentaires. L'Eco-score émane du consortium français 'Eco-score Collective'.

Il classe les produits en 5 catégories (A, B, C, D, E), de l'impact le plus faible sur l'environnement (A) au plus élevé (E).

L'Eco-score est calculé sur la base de deux éléments distincts :

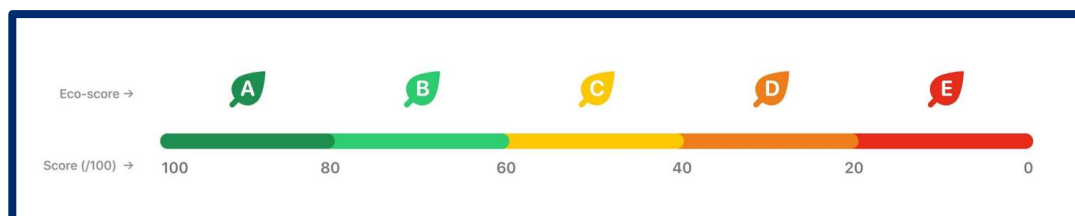
- l'analyse du cycle de vie (ACV) de la **catégorie de produit** dont le produit fait partie
- **des indicateurs** supplémentaires **spécifiques au produit**

L'ACV est une méthode d'évaluation environnementale existante standardisée basée sur différents critères et étapes. La méthode est largement utilisée par la communauté scientifique pour déterminer les effets sur l'environnement. Les ACV des 2.500 catégories de produits ont été définies par l'agence française de la transition écologique (ADEME). L'ACV est intégrée à l'Eco-score sous la forme d'un score sur 100 points.

Les indicateurs supplémentaires permettent de prendre en compte d'autres aspects environnementaux qui ne sont pas couverts par l'ACV, tels que la biodiversité, la protection d'espèces menacées ou même l'approvisionnement local. Sur la base de prestations spécifiques au produit par rapport à ces indicateurs, ce dernier se voit attribuer des points bonus-malus (de -15 à +20).

L'Eco-score se compose d'un score sur 100, calculé sur la base de la catégorie de produit, complété par des indicateurs supplémentaires portant sur les caractéristiques spécifiques du produit en question. L'Eco-score final est calculé en additionnant tous les composants.

$$\text{Eco-score} = \text{ACV} + \text{bonus} - \text{malus}$$



3 Comment faire pour partager les informations produits relatives à l'Eco-score via les attributs GS1 ?

Comme indiqué ci-dessus, l'Eco-score est basé sur 2 éléments :

- Un score sur 100 basé sur le score ACV de la classification de produit à laquelle le produit appartient.
- Des points bonus-malus (de -15 à +20) sur base des **prestations spécifiques au produit** par rapport aux critères suivants :
 - systèmes de production appliqués
 - circularité des matériaux d'emballage utilisés
 - approvisionnement local des ingrédients
 - politique environnementale du pays d'origine des ingrédients
 - impact sur la biodiversité

Pour déterminer les **prestations spécifiques au produit**, des informations propres au produit par critère doivent être fournies. Ce chapitre vous explique quelles sont les informations obligatoires par critère, et quand et comment les attributs ci-dessous doivent être utilisés.

BMSid	BMSname	Local attribute name
665	certificationAgency	Organisme de certification
667	certificationStandard	Norme de certification
685	certificationValue	Valeur de certification
1284	ingredientContentPercentage	Pourcentage du contenu de l'ingrédient
1285	ingredientName	Nom de l'ingrédient
1286	ingredientName/@languageCode	Code linguistique du nom de l'ingrédient
1288	ingredientSequence	Ordre des ingrédients
1327	provenanceStatement	Déclaration de l'origine de l'ingrédient
1328	provenanceStatement/@languageCode	Code linguistique de la déclaration de l'origine de l'ingrédient
1338	CountryCode	Code du pays d'origine de l'ingrédient
2166	PackagingFeatureCode	Fonctionnalité de l'emballage
2186	packagingTypeCode	Code du type d'emballage
2187	packagingTypeDescription	Description du type d'emballage
2188	packagingTypeDescription/@languageCode	Langue de la description du type d'emballage
2206	packagingMaterialTypeCode	Code de matériau d'emballage
2218	packagingMaterialThickness	Épaisseur du matériau d'emballage
2219	packagingMaterialThickness/@measurementUnitCode	Unité de mesure de l'épaisseur du matériau d'emballage
2228	packagingMaterialColourCodeReference	Couleur de l'emballage
2237	packagingMaterialTypeCode	Emballage composite: Code de type d'emballage
2238	packagingMaterialCompositionQuantity	Emballage composite: Quantité matériau d'emballage
2239	packagingMaterialCompositionQuantity/ @measurementUnitCode	Emballage composite: Unité de mesure quantité matériau d'emballage
2240	packagingMaterialThickness	Emballage composite: Epaisseur
2241	packagingMaterialThickness/@measurementUnitCode	Emballage composite: Unité de mesure épaisseur
2312	packagingMarkedLabelAccreditationCode	Code du logo d'accréditation/label de qualité sur l'emballage
6306	packagingRawMaterialCode	Code de la matière première dans l'emballage
6307	packagingRawMaterialContentPercentage	Pourcentage de la matière première dans l'emballage
6311	packagingRawMaterialCode	Code de la matière première composite dans l'emballage
6312	packagingRawMaterialContentPercentage	Pourcentage de la matière première composite dans l'emballage

Liste des attributs GDSN utilisée pour transmettre les informations spécifiques au produit nécessaires pour le calcul de l'Eco-score.

3.1 Systèmes de production appliqués

Le bonus-malus attribué aux systèmes de production appliqués et leur impact positif sur l'environnement est défini sur la base de reconnaissances, autorisations ou accréditations écologiques spécifiques qu'un produit a reçues sous la forme d'une certification (label) pour avoir suivi les directives de l'instance qui émet la certification et également reconnue par l'Eco-score Collective.

Code value	description
AGRICULTURE_BIOLOGIQUE	Agriculture Biologique - France's national logo for organic products
AQUACULTURE_STEWARDSHIP_COUNCIL	ASC label for farmed seafood (Aquaculture Stewardship Council)
BIO_PARTENAIRE	Bio Partenaire
BIOGARANTIE	Biogarantie
BIOLAND	BIOLAND - Organic food label
BLEU_BLANC_COEUR	Bleu Blanc Coeur
DEMETER_LABEL	DEMETER label (biodynamic agriculture)
EKO	EKO - organic production (certified by Skal, Netherlands)
EU_ORGANIC_FARMING	EU ORGANIC FARMING (EU logo)
FAIR_TRADE_MARK	FAIR TRADE MARK (international Fair trade Standards)
HAUTE_VALEUR_ENVIRONNEMENTALE	Haute Valeur Environnementale
LABEL_ROUGE	LABEL ROUGE (high quality poultry and eggs from traditional, free-range farming)
MARINE_STEWARDSHIP_COUNCIL_LABEL	MSC label for certified sustainable seafood (Marine Stewardship Council)
NATURE_ET_PROGRES	Nature Et Progres
RAINFOREST_ALLIANCE	RAINFOREST Alliance certified (for rainforest protection)
UTZ_CERTIFIED	UTZ Certified

Liste des labels/certifications des systèmes de production reconnus par l'Eco-score Collective.

3.1.1.1 Code du logo d'accréditation/label de qualité sur l'emballage

Pour les certifications (labels) reconnues par l'Eco-score Collective qui se trouvent sur l'emballage (étiquette), vous devez utiliser l'attribut conforme aux directives standards 'Code du logo d'accréditation/label de qualité sur l'emballage'. Sélectionnez le code correspondant au label qui se trouve sur l'emballage dans la liste de codes 'PackagingMarkedLabelAccreditationCode'. Répétez cette opération pour tous les labels présents sur l'emballage.

3.1.1.2 Valeur de certification

Pour les certifications (labels) reconnues par l'Eco-score Collective qui ne sont **PAS** présentes sur l'emballage, vous devez utiliser l'attribut 'Valeur de certification'. Cherchez le code correspondant au label dans la liste de codes 'PackagingMarkedLabelAccreditationCode' et complétez le code dans l'attribut 'Valeur de certification'. Répétez cette opération pour toutes les certifications (labels) reconnues par l'Eco-score Collective qui ne sont **PAS** présentes sur l'emballage.

3.2 Circularité des matériaux d'emballage utilisés

Le bonus-malus pour les matériaux d'emballage utilisés vise à promouvoir la circularité des emballages et l'utilisation de matières premières renouvelables et biodégradables. Le but est de promouvoir les emballages qui bénéficient d'une seconde vie et pouvant être réutilisés aux mêmes fins ('en circuit fermé'). Cela permet de limiter l'extraction de nouvelles matières premières destinées à la fabrication de nouveaux emballages jetables.

Le bonus-malus pour les matériaux d'emballage utilisés est défini sur la base de l'origine des matières premières brutes utilisées et des scénarios prévus pour la fin de vie.

3.2.1 Certifications et labels relatifs à la circularité des matériaux d'emballage utilisés

Les certifications (labels) suivantes qu'un produit a reçues en reconnaissance, autorisation ou accréditation de l'utilisation de matériaux renouvelables, ou qui offrent une garantie quant à la gestion plus respectueuse des matières premières sont éligibles par l'Eco-score Collective.

Code value	description
BONSUCRO	BonSucro
FOREST_STEWARDSHIP_COUNCIL_100_PERCENT	FSC 100 Percent (100 % material from sustainable forestry)
FOREST_STEWARDSHIP_COUNCIL_LABEL	FSC label for sustainable forestry (Forest Stewardship Council)
FOREST_STEWARDSHIP_COUNCIL_MIX	FSC MIX (material mix from controlled forestry sources)
FOREST_STEWARDSHIP_COUNCIL_RECYCLED	FSC RECYCLED (recycling material only)

Liste des labels/certifications des matériaux renouvelables reconnus par l'Eco-score Collective.

3.2.1.1 Code du logo d'accréditation/label de qualité sur l'emballage

Pour les certifications (labels) reconnues par l'Eco-score Collective qui se trouvent sur l'emballage (étiquette), vous devez utiliser l'attribut conforme aux directives standards 'Code du logo d'accréditation/label de qualité sur l'emballage'. Sélectionnez le code correspondant au label qui se trouve sur l'emballage dans la liste de codes 'PackagingMarkedLabelAccreditationCode'. Répétez cette opération pour tous les labels présents sur l'emballage.

3.2.1.2 Valeur de certification

Pour les certifications (labels) reconnues par l'Eco-score Collective qui ne sont **PAS** présentes sur l'emballage, vous devez utiliser l'attribut 'Valeur de certification'. Cherchez le code correspondant au label dans la liste de codes 'PackagingMarkedLabelAccreditationCode' et complétez le code dans l'attribut 'Valeur de certification'. Répétez cette opération pour toutes les certifications (labels) reconnues par l'Eco-score Collective qui ne sont **PAS** présentes sur l'emballage.

3.2.2 Matériaux d'emballage utilisés

Les informations d'emballage standards de l'unité consommateur, comme celles proposées au consommateur dans le commerce et dans les fiches produits GS1, sont ensuite remplies conformément aux directives existantes, complétées par des exigences spécifiques relatives à l'Eco-score, utilisées pour déterminer le score bonus-malus de l'emballage.

Les attributs spécifiques d'emballage suivants doivent être utilisés pour fournir les informations d'emballage pertinentes relatives à l'Eco-score.

3.2.2.1 Code du type d'emballage

Remplissez le type d'emballage conformément aux directives et instructions existantes de **tous les différents éléments d'emballage** dont l'emballage est composé dans lequel le produit est proposé au consommateur. Sélectionnez la valeur correcte dans la liste de codes 'PackagingTypeCode'.

P. ex : pot de mayonnaise

- Pot en verre (élément d'emballage principal) : Code du type d'emballage = pot (PT)
- Couvercle en métal (peut être détaché du pot) : Code du type d'emballage = PUG
- Étiquette en papier (peut être détachée du pot) : Code du type d'emballage = PUG

Remarque : lorsqu'un emballage se compose de plusieurs éléments d'emballage, il est préférable de fournir une description détaillée de l'emballage de l'ensemble du produit et des éléments d'emballage via l'attribut 'Description du type d'emballage'.

P. ex : pot de mayonnaise

- pot en verre : Description de l'emballage = pot en verre avec couvercle en métal et étiquette en papier
- couvercle en métal : Description de l'emballage = couvercle en métal
- étiquette en papier : Description de l'emballage = étiquette en papier

3.2.2.2 Code de caractéristique d'emballage

Destiné aux éléments d'emballage pour lesquels l'attribut 'Code du type d'emballage' est '**PUG**' (emballé, aucune spécification), vous devez sélectionner en fonction du calcul de l'Eco-score la caractéristique d'emballage correcte dans la liste de codes 'packagingFeatureCode'.

P. ex : Pot de mayonnaise : pot en verre avec couvercle en métal et étiquette en papier

- couvercle en métal
 - Code du type d'emballage : PUG
 - Code de caractéristique d'emballage : LABEL
- étiquette en papier
 - Code du type d'emballage : PUG
 - Code de caractéristique d'emballage : SCREW_CAP_METAL

3.2.2.3 Code de matériau d'emballage/Emballage composite - Code de matériau d'emballage

Conformément aux instructions existantes, il est également obligatoire pour le calcul de l'Eco-score d'utiliser pour tous les types d'emballage l'attribut 'Code de matériau d'emballage' pour renseigner le matériau dont le type d'emballage est composé. Sélectionnez la bonne valeur dans la liste de codes 'PackagingMaterialTypeCode'.

Lorsqu'un type d'emballage est composé de différents matériaux, vous devez sélectionner le code 'COMPOSITE' dans l'attribut 'Code de matériau d'emballage' et vous devez utiliser l'attribut 'Emballage composite - Code de matériau d'emballage' pour renseigner les différents matériaux dont le type d'emballage est composé.

3.2.2.4 Couleur de l'emballage

Conformément aux instructions existantes, il est également obligatoire pour le calcul de l'Eco-score de renseigner la couleur du matériau d'emballage lorsque celui-ci équivaut à **POLYMER_PET** en utilisant l'attribut 'Couleur de l'emballage'. Sélectionnez la valeur adéquate dans la liste de codes 'PackagingMaterialColourCodeReference'.

3.2.2.5 Emballage composite : Quantité matériau d'emballage

Conformément aux instructions existantes, il est également obligatoire pour le calcul de l'Eco-score de renseigner pour les matériaux d'emballage composites la quantité de matériau d'emballage de chaque élément de la composition dans l'attribut 'Emballage composite : Quantité matériau d'emballage'. Utilisez également l'attribut 'Emballage composite: Unité de mesure quantité matériau d'emballage' pour renseigner l'unité dans laquelle vous avez introduit la quantité de matériau d'emballage.

3.2.2.6 Épaisseur/Emballage composite: Épaisseur

Conformément aux instructions existantes, il est également nécessaire de renseigner l'épaisseur du matériau pour le calcul de l'Eco-score lorsque l'attribut 'Code de matériau d'emballage' ou 'Emballage composite - Code de matériau d'emballage' est **METAL_ALUMINUM**. Cela se fait via les attributs connexes 'Épaisseur du matériau d'emballage' ou 'Emballage composite: Epaisseur'. Utilisez également l'attribut correspondant 'Unité de mesure de l'épaisseur du matériau d'emballage' et 'Emballage composite: Epaisseur' pour renseigner l'unité dans laquelle vous avez renseigné l'épaisseur du matériau d'emballage.

3.2.2.7 Code de la matière première dans l'emballage/Pourcentage de la matière première dans l'emballage & Code matière première composite dans l'emballage/Pourcentage de la matière première composite dans l'emballage

Pour le calcul de l'Eco-score, il est également requis de renseigner pour certains matériaux d'emballage que ces derniers sont produits à base de matériau recyclé. Dans ce cas, il faut également mentionner le % de matériau recyclé utilisé.

Sélectionnez la valeur 'RECYCLED' dans l'attribut 'Code de la matière première dans l'emballage' ou 'Code matière première composite dans l'emballage' lorsque du matériau recyclé est utilisé pour produire le matériau d'emballage concerné.

Utilisez les attributs correspondants 'Pourcentage de la matière première dans l'emballage' ou 'Pourcentage de la matière première composite dans l'emballage' pour préciser le % de matériau recyclé utilisé.

Ces règles supplémentaires propres à l'Eco-score sont **uniquement d'application** pour les matériaux d'emballage suivants : CORRUGATED_BOARD_DOUBLE_WALL, CORRUGATED_BOARD_OTHER, CORRUGATED_BOARD_SINGLE_WALL, CORRUGATED_BOARD_TRIPLE_WALL, PAPER_MOLDED_PULP, PAPER_OTHER, PAPER_PAPER, PAPER_PAPERBOARD.

3.3 Approvisionnement local des ingrédients & politique environnementale du pays d'origine des ingrédients

Que ce soit pour l'approvisionnement local ou la politique environnementale d'application dans le pays d'origine, le bonus-malus est déterminé sur la base de l'origine des ingrédients dont le produit est composé.

Pour déterminer ce bonus-malus, il est dès lors nécessaire, outre les informations relatives aux ingrédients et à l'origine qui sont déjà fournies dans le cadre du règlement européen 1169/2011 via GDSN au niveau du produit (liste d'ingrédients, code pays d'origine, informations relatives à la provenance...), de renseigner également des informations supplémentaires relatives à l'origine par ingrédient.

Ces informations supplémentaires relatives à l'origine doivent être fournies pour les ingrédients primaires de la liste d'ingrédients avec le % le plus élevé, qui composent au minimum 85 % du produit complet. Lorsque plus de 6 ingrédients sont nécessaires pour atteindre le seuil de 85 %, seules les informations relatives aux 6 ingrédients présentant le % le plus élevé doivent être renseignées pour le calcul de l'Eco-score.

Les attributs spécifiques à l'ingrédient suivants doivent pour ce faire être utilisés : Ordre des ingrédients, Nom de l'ingrédient, Pourcentage du contenu de l'ingrédient, Code du pays d'origine de l'ingrédient et Fonctionnalité de l'emballage.

3.3.1.1 Nom de l'ingrédient/Code linguistique du nom de l'ingrédient

Utilisez l'attribut 'Nom de l'ingrédient' pour renseigner le nom des ingrédients pris en compte pour le calcul de l'Eco-score du produit.

Utilisez le nom tel que mentionné dans la liste des ingrédients (1268 BMS ingredientStatement). Le nom de l'ingrédient doit uniquement être renseigné dans une seule langue. Utilisez l'attribut 'Code linguistique du nom de l'ingrédient' pour renseigner la langue utilisée.

Pour les ingrédients issus de poisson, vous devez ajouter le nom scientifique correspondant au nom du poisson entre parenthèses. Et ce même s'il n'est pas mentionné sur l'emballage de la liste d'ingrédients (1268 BMS ingredientStatement).

P. ex : Maquereau (Scomber Scombrus)

3.3.1.2 Ordre des ingrédients

Pour tous les ingrédients pris en compte pour le calcul de l'Eco-score et dont le nom est donc précisé dans l'attribut 'Nom de l'ingrédient', il faut renseigner via l'attribut 'Ordre des ingrédients' l'ordre des ingrédients selon leur pourcentage dans la composition du produit. L'ingrédient avec le % le plus élevé reçoit le numéro d'ordre 01. L'ingrédient avec le second % le plus élevé reçoit le numéro d'ordre 02, et ainsi de suite.

3.3.1.3 Pourcentage du contenu de l'ingrédient

Pour tous les ingrédients pris en compte pour le calcul de l'Eco-score et dont le nom est donc précisé dans l'attribut 'Nom de l'ingrédient', il faut renseigner via l'attribut 'Pourcentage du contenu de l'ingrédient' le pourcentage de l'ingrédient dans la composition totale du produit. Si le % d'un ingrédient est déjà complété dans la liste d'ingrédients (1268 BMS ingredientStatement), il faut alors le renseigner une nouvelle fois dans l'attribut 'Pourcentage du contenu de l'ingrédient'.

Ce % est essentiel pour déterminer quelle sera l'importance d'un ingrédient spécifique par rapport aux autres ingrédients qui sont pris en compte pour le calcul de l'Eco-score. Plus le % d'un ingrédient est élevé, plus l'origine de cet ingrédient importera pour déterminer le bonus-malus.

3.3.1.4 Code du pays d'origine de l'ingrédient

Utilisez l'attribut 'Code du pays d'origine de l'ingrédient' pour renseigner l'origine de tous les ingrédients (à l'exception des ingrédients issus de poisson pêchés en mer) qui sont pris en compte pour le calcul de l'Eco-score du produit.

Lorsque l'origine de l'ingrédient est variable (en raison des saisons, par exemple), vous renseignez dans l'attribut 'Code du pays d'origine de l'ingrédient' tous les pays dont l'ingrédient pourrait être issu.

P. ex : Produit avec 80 % de tomates issues de Belgique au printemps et en été, et du Maroc en automne et en hiver

- Nom de l'ingrédient : Tomates
- Ordre des ingrédients : 01
- Pourcentage du contenu de l'ingrédient : 80%
- Code du pays d'origine de l'ingrédient : [504] Maroc, [056] Belgique

Lorsqu'un % fixe d'un ingrédient défini est toujours issu de différents pays, vous devez créer différents tableaux d'informations ingrédient et compléter les bonnes valeurs pour tous les attributs.

P. ex : Produit avec 80 % de tomates dont 60 % sont issues du Maroc et 20 % de la Belgique

- Informations ingrédient tableau 1
 - Nom de l'ingrédient : Tomates
 - Ordre des ingrédients : 01
 - Pourcentage du contenu de l'ingrédient : 60%
 - Code du pays d'origine de l'ingrédient : [504] Maroc
- Informations ingrédient tableau 2
 - Nom de l'ingrédient : Tomates
 - Ordre des ingrédients : 01
 - Pourcentage du contenu de l'ingrédient : 20%
 - Code du pays d'origine de l'ingrédient : [056] Belgique

N'utilisez PAS l'attribut 'Code du pays d'origine de l'ingrédient' pour renseigner l'origine d'ingrédients issus de poissons pêchés en mer (Marine Fish ingredients). Utilisez pour ce faire l'attribut 'Déclaration de l'origine de l'ingrédient'.

3.3.1.5 Déclaration de l'origine de l'ingrédient/Code linguistique de la déclaration de l'origine de l'ingrédient

Utilisez l'attribut 'Déclaration de l'origine de l'ingrédient' pour renseigner l'origine de tous les ingrédients issus de poisson pêché en mer et qui sont pris en compte pour le calcul de l'Eco-score.

Sélectionnez l'attribut 'Déclaration de l'origine de l'ingrédient' pour renseigner le lieu de pêche. Sélectionnez pour ce faire la zone de pêche FAO correcte dans la liste de codes 'CatchZones'. Veillez à ce que le texte 'pêché dans' précède le code sélectionné.

P. ex : **Pêché dans** l'océan Arctique (18).

La zone de pêche doit uniquement être renseignée dans une seule langue. Utilisez pour ce faire une des langues utilisées pour compléter la liste des ingrédients. Utilisez l'attribut 'Code linguistique de la déclaration de l'origine de l'ingrédient' pour renseigner la langue.

3.4 Impact sur la biodiversité

Au moment de déterminer les points malus de la biodiversité d'un produit, il est tenu compte de l'impact potentiel d'un produit sur :

- les espèces animales menacées par l'arrachage des palmeraies pour la production d'huile de palme
- la population de poisson de certains types de poisson pêchés en mer

3.4.1 Impact sur les espèces animales menacées par l'arrachage des palmeraies pour la production d'huile de palme

Tous les produits qui contiennent de l'huile de palme reçoivent un malus de -10 points, à moins que des labels prouvent que l'huile de palme utilisée est issue de plantations certifiées. L'Eco-score Collective prend dans ce cadre 2 labels en compte : RSPO Segregated (SG) & RSPO Identity Preserved (IP).

3.4.1.1 Code du logo d'accréditation/label de qualité sur l'emballage

Pour les certifications (labels) RSPO Segregated (SG) & RSPO Identity Preserved (IP) qui se trouvent sur l'emballage (étiquette), vous devez utiliser l'attribut conforme aux directives standards 'Code du logo d'accréditation/label de qualité sur l'emballage'. Sélectionnez le code "SUSTAINABLE_PALM_OIL_RSPO" (sustainable Palm Oil RSPO Certified) dans la liste de codes 'PackagingMarkedLabelAccreditationCode'.

3.4.1.2 Valeur de certification

Pour les certifications (labels) RSPO Segregated (SG) & RSPO Identity Preserved (IP) qui **NE** se trouvent **PAS** sur l'emballage (étiquette), vous devez utiliser l'attribut 'Valeur de certification' et remplir "SUSTAINABLE_PALM_OIL_RSPO".

3.4.2 Impact sur la population de poisson de certains types de poisson pêchés en mer.

3.4.2.1 Déclaration de l'origine de l'ingrédient & Code linguistique de la déclaration de l'origine de l'ingrédient

Dans le cadre du calcul de l'Eco-score, l'impact sur la biodiversité de la population de poisson est uniquement défini pour les poissons sauvages pêchés en mer. Pour ces ingrédients issus de poisson issus de la pêche maritime, il faut disposer des informations sur le lieu et la manière dont le poisson a été pêché. Il faut pour ce faire utiliser les attributs Déclaration de l'origine de l'ingrédient/Code linguistique de la déclaration de l'origine de l'ingrédient.

Pour le calcul du bonus-malus de l'approvisionnement local des ingrédients & politique environnementale du pays d'origine des ingrédients, vous avez déjà dû renseigner le lieu de pêche du poisson via l'attribut 'Déclaration de l'origine de l'ingrédient'. Vous aviez, pour ce faire, sélectionné la zone de pêche FAO correcte dans la liste de codes 'CatchZones'.

Sélectionnez l'attribut 'Déclaration de l'origine de l'ingrédient' une fois encore pour renseigner la technique de pêche. Sélectionnez pour ce faire la méthode de pêche correcte dans la liste de codes 'CatchMethodZones'. Veillez à ce que le texte 'pêché avec' précède le code sélectionné.

Exemple : **Pêché avec câbles de remorquage** - remorqué par un bateau (DBR)

La méthode de pêche doit uniquement être renseignée dans une seule langue. Utilisez la même langue que celle pour renseigner la zone de pêche. Utilisez l'attribut 'Code linguistique de la déclaration de l'origine de l'ingrédient' pour renseigner la langue.

4 Comment partager l'Eco-score calculé via les attributs GS1 ?

Chaque partie qui effectue le calcul de l'Eco-score et utilise pour ce faire d'autres outils que ceux proposés par l'Eco-score Collective doit être certifiée par l'Eco-score Collective. Une fois la méthode de calcul certifiée, l'Eco-score Collective effectuera chaque année une série d'audits de calculs effectués pour vérifier si la méthode de calcul est appliquée correctement. Retrouvez davantage d'informations à ce propos sur [Eco-score Collective site](#) sujet 'Registration'.

Afin de partager l'Eco-score des produits alimentaires calculé conformément à la méthodologie de l'Eco-score Collective, vous devez utiliser les attributs suivants :

- 'Organisme de certification' : remplissez '**Eco-score Collective**' comme nom de l'organisme qui définit la norme.
- 'Norme de certification' : remplissez '**Eco-score**' comme nom de la norme de certification.
- 'Valeur de certification' : indiquez la valeur de l'Eco-score calculé '**A**', '**B**', '**C**', '**D**' ou '**E**'

Si le fournisseur de données transmet des informations à propos de l'Eco-score calculé via MPM ou GDSN, il doit s'assurer que la valeur introduite reste toujours à jour. Nous recommandons dès lors de partager

uniquement la valeur de l'Eco-score calculé via MPM ou GDSN si le calcul a été effectué par le fournisseur de données ou par un solution provider à la demande du fournisseur de données.

Lorsque l'Eco-score est calculé par le fournisseur de données, nous recommandons à ce dernier non seulement de partager l'Eco-score calculé avec le preneur de données, mais aussi les informations spécifiques au produit relatives à l'Eco-score ayant été utilisées pour le calcul. Cela permet au preneur de données d'informer ses clients à propos de l'Eco-score calculé du produit même, mais aussi de partager de plus amples informations à propos du produit. Il répond ainsi aux besoins du client et à la recommandation de l'Eco-score Collective de garantir une transparence maximale à propos de l'Eco-score du produit.

Chaque intervenant qui souhaite utiliser l'étiquette Eco-score en vue de partager l'Eco-score calculé via l'emballage imprimé ou d'autres moyens analogues ou numériques, doit commencer par s'enregistrer auprès de l'Eco-score Collective. Retrouvez davantage d'informations à ce propos sur [Eco-score Collective site](#) sujet 'Registration'.